

PV DES DÉLIBÉRATIONS DU CA SÉANCE N° 1

En date du jeudi 22 novembre 2018

Installation du Conseil d'administration

Présents : Direction : Catherine LASSAUGE-PENNET, Principale, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Principale-adjointe, Carole SELLIER, gestionnaire, François PERRET CPE.

Personnels : Jean-Jacques AGUSTIN (cuisinier), Catherine PERINO, infirmière,

Enseignants : Alexandra CHALIVET, DUPRAZ-CHAUDET Laure, FRANÇAIS Laure, Anne LE GUEN, Gérard VALET, Bruno COBUS

Parents d'élèves : Sylvie BOURGEOIS, Héloïse CHEMIN-NOTTER, Anne-Sophie LACOUR, Laurent PERINO, Aline VILCOQ

Elus : Jean-Marc BUTTARD, Rozenn HARS

Elèves : AKA Enora, Paola PANIZ

Excusées : Sabine CHEVALIER (représentante de la Commune de Modane), Margarita THIBAU, Benoît SARI (parents d'élèves)

Le quorum étant atteint (13), Madame LASSAUGE-PENNET ouvre la séance à 17h30.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme PERINO.

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Désignation du secrétaire de séance :

Madame PERINO.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18/06/2018 :

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 18 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votes : 17 pour- 01 abstention

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Votes : 19 pour. Arrivée de M. COBUS à 17h38.

B. Adoption du règlement intérieur du CA :

Votes : 18 pour- 01 abstention.

C. Présentation des membres du CA :

Mme LASSAUGE-PENNET félicite les membres du CA pour leur investissement.

Installation des commissions

Mme CHEMIN-NOTTER demande des précisions sur l'ordre dans la liste pour les titulaires et les suppléants. Mme LASSAUGE-PENNET confirme, que les suppléants ne peuvent apparaître comme titulaires dans les commissions.

Votes : 20 pour- Arrivée de Mme BOURGEOIS à 17h41.

D. Concessions de logements

Il existe 5 Logements au sein de l'EPLÉ, 3 seulement sont occupés par NAS, par Mme AZNAR-MOLLIEUX, M. PERRET et Mme PERINO.

Mme LASSAUGE-PENNET, bénéficie d'une dérogation. Elle loge au Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, à 5 minutes du collège.

Votes : 21 pour- Arrivée de Mme HARS à 17h46.

E. Délégation de signatures :

Madame LASSAUGE-PENNET informe les membres du Conseil d'administration des délégations de signatures accordées à Madame AZNAR-MOLLIEUX dans le domaine pédagogique, pour tout document relatif aux niveaux 4ème et 3ème.

Votes : 21 pour.

Une délégation est aussi accordée à Mme SELLIER, adjointe- gestionnaire, pour toute commande inférieure à 500.00 €.

Votes : 21 pour.

II – QUESTIONS REGLEMENTAIRES ET FINANCIERES

A. Autorisations, conventions et contrats :

Le CA donne autorisation au chef d'établissement pour toute action à intenter ou défendre l'EPLÉ en justice.

Votes : 21 pour.

Le CA donne autorisation au chef d'établissement pour passer des « marchés » à incidence financière annuelle et/ou à procédure adaptée.

Votes : 21 pour.

Le CA donne autorisation au chef d'établissement, pour faire des remises gracieuses, après aval de l'agent comptable, pour toute créance dont le montant est inférieur à 50 euros.

Votes : 21 pour.

Le CA donne autorisation au chef d'établissement, pour signer tout contrat et/ou convention, pour l'année 2019, notamment :

Votes : 21 pour.

CONVENTIONS :

- CARMi : maintenance réseau administratif

Votes : 21 POUR

- Occupation du gymnase « terres blanches »

Votes : 21 POUR

- Occupation « DOJO »

Votes : 21 POUR

- Galerie « Eurêka » : mise à disposition exposition « neige et avalanches »

Vote : 21 POUR

- Avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne- Rhône-Alpes, pour la mise à disposition de prêt de matériel pédagogique

Vote : 21 POUR

- Protocole de mise à disposition des salariés en contrat aidé

Vote : 21 POUR

- Mise à disposition d'un professeur d'EPS du LPH pour soutien à l'encadrement UNSS

Vote : 21 POUR

CONTRATS :

- SCAVI : entretien bacs à graisse

Vote : 21 POUR

- MTS : maintenance équipement à froid

Vote : 21 POUR

- Team V2 : maintenance du logiciel et du matériel (borne « turbo self » - passage à la cantine)

Vote : 21 POUR

- Contrat d'assurance MAIF : assurance EPLE

La principale demande l'autorisation de signer le contrat liant l'établissement à la MAIF.

Vote : 21 POUR

B. Affaires financières diverses :

A/Budget primitif 2019 :

Mme LASSAUGE-PENNET remercie Mme SELLIER pour son travail et informe les membres du CA que le départ précipité de l'ancien gestionnaire, n'a pas facilité la tâche de cette dernière.

Mme SELLIER précise qu'en raison du vieillissement de l'établissement, en ce moment des frais sont engagés pour l'entretien et la réparation des bâtiments et du matériel. Ce financement est prélevé sur le fond de roulement. Mme CHEMIN-NOTTER demande si ce fond de roulement est suffisant.

Mme Sellier explique qu'il existe un fond de roulement de solidarité.

Mme CHEMIN-NOTTER s'inquiète de l'augmentation de ces frais et souligne que dans le budget présenté n'apparaît pas la ligne : entretien réparation maintenance.

Mme SELLIER explique que ces différents frais font l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Intervention de Mme HARS qui explique pourquoi la ligne AP n'est pas équilibrée.

Mme SELLIER rappelle que les amortissements sont inclus et donc la ligne ne peut être équilibrée.

Les budgets précédents étaient surévalués alors que le budget présenté aujourd'hui s'appuie sur les factures existantes.

Mme LASSAUGE-PENNET précise qu'à ce jour, on fait une estimation des dépenses prévues, on est sur un budget dit « prévisionnel ».

Mme CHEMIN-NOTTER demande à savoir de combien on a besoin de plus ?

Mme Sellier précise qu'il est nécessaire de faire un prélèvement sur le fond de réserve.

Intervention de Mme HARS : le fond de réserve du collège avait un montant de 144 459 euros sur lequel il a été prélevé 50 000 euros, au 14/11/18, le solde net est donc de 94 459 euros.

Le budget départemental peut abonder, on ne fonctionne pas avec le fond de roulement pour les achats immédiats.

Mme SELLIER explique la différence entre le fond de roulement et le fond de solidarité.

Mme CHEMIN-NOTTER demande de combien est le fond de solidarité.

La contribution du collège au fond de solidarité est de 4717 euros.

Mme AZNAR-MOLLIEX demande s'il y a eu un prélèvement du Conseil départemental ?

Mme HARS explique qu'il s'agit d'une décision issue d'un groupe de travail départemental, où étaient présents des chefs d'établissement et des adjoints gestionnaires, car il s'avère que dans les différents établissements, les fonds de roulement sont très hétérogènes. Elle précise, que ce fond n'a pas pour objectif, d'être « récupéré » par le département.

Mme LASSAUGE –PENNET rappelle, que si besoin, ce « pot commun » peut être « reversé » aux établissements.

Mme HARS insiste sur le fond de roulement qui doit être utilisé, la règle est de « garder » la somme nécessaire pour deux mois de « fonctionnement ». (60 jours)

Mme CHEMIN-NOTTER s'étonne de la somme de solidarité versée par le collège et trouve que c'est peu.

Mme SELLIER explique qu'on ne connaît pas les modalités de calcul sur ce fond de solidarité.

A la demande de Mme CHEMIN-NOTTER, Mme HARS, indique qu'elle va se renseigner sur ces modalités.

M. PERINO demande si le fond de roulement peut être utilisé pour les travaux, et pourquoi l'entretien des locaux n'est pas fait au fur et à mesure ? Il s'interroge, sur l'intérêt d'avoir un gros fond de roulement ?

Mme SELLIER répond, que ce fond peut être ponctionné pour des travaux d'urgence, et qu'on y puise pour les achats, visant à améliorer la vie des élèves et le fonctionnement général de l'établissement.

M. PERRET rappelle que l'an dernier 20 000 euros ont été dépensés pour le confort des élèves internes.

M. PERINO demande à avoir le détail du budget.

Mme SELLIER, va lui transmettre les documents.

Mme LEGUEN ajoute que les fonds de réserve ne sont censés pourvoir au financement des gros travaux de l'établissement.

Mme HARS précise que c'est le Conseil départemental qui prévoit les travaux, sur 5 ans, le vote du budget affecte des moyens financiers à tel établissement. Le département est propriétaire des collèges.

Mme LEGUEN s'inquiète du vieillissement des logements de fonction.

Mme LASSAUGE-PENNET arrivant avec un regard neuf se rend compte du manque d'entretien régulier, ce qui fait qu'il y a aujourd'hui, il y a vraiment beaucoup à faire.

Mme SELLIER précise que les travaux d'entretien se mettent en place.

Mme HARS explique que l'enjeu du département c'est d'être en lien avec les établissements pour les travaux.

Mme CHEMIN-NOTTER s'étonne qu'il n'y ait pas eu avant de remontée du terrain ?

Mme LASSAUGE-PENNET précise que c'est tout l'intérêt des procès-verbaux des CA.

Mme HARS nous dit qu'avant on se focalisait sur les enfants et que désormais le Conseil départemental demande une régulation des logements de fonction depuis 3 ans pour réparer les dégradations.

Mme CHEMIN-NOTTER interpelle Mme SELLIER sur les travaux, qui explique que les avances sont compensées par les demandes de subventions.

Mme CHEMIN-NOTTER et M. PERINO demandent le détail de ces travaux.

Votes : 20 pour 1 abstention

B/ Tarifs service restauration et hébergement

Votes : 21 pour.

C/ Découpage année civile en 3 trimestres

Mme CHEMIN-NOTTER demande à quel moment les nouveaux emplois du temps vont être validés.

Mme AZNAR-MOLLIEUX explique que les familles seront informées début décembre et que les nouveaux emplois du temps rentreront en vigueur le 10/12/2018.

Mme LACOUR, demande si une information sera « redonnée » aux familles, via « pronote », afin qu'elles puissent effectuer des changements de forfaits. M. PERRET répond par l'affirmative.

Les membres du CA approuvent la proposition à l'unanimité.

Votes : 21 pour.

D/ Tarifs annexes

Les membres du CA se prononcent sur le tarif du carnet de liaison à €2.50 et de la carte de cantine à €5.00.

Votes : 19 pour- 2 abstentions

E/ Durée des amortissements

Les membres du CA approuvent la durée proposée à l'unanimité.

Votes : 21 pour.

F/ Sorties inventaires

Pour information, une sortie d'inventaire est prévue pour janvier 2019, pour « déstocker » l'établissement. Mme LASSAUGE-PENNET, explique que divers matériels obsolètes sont « entassés » à divers-endroits et qu'elle souhaiterait « récupérer » de l'espace. Par exemple, à l'internat, deux salles ont été redéployées en « bagagerie » pour les élèves internes, libérant ainsi l'accès au local à skis.

Il est précisé aux membres du CA, que la salle de musculation sera vidée afin de faire un vestiaire pour les skieurs. Le matériel doit être mis au rebus car il n'est plus aux normes.

Mme DUPRAZ demande aussi la sortie d'inventaire pour du matériel de SVT.

Ce « déstockage » devra être terminé en 2021, date imposée par le logiciel EGIMO.

Votes : 21 pour.

G/ Décisions budgétaires modificative pour vote

Les membres du CA approuvent les décisions budgétaires modificatives à l'unanimité.

Un virement entre « chapitres » d'un montant de €1500. (Vidéo -projecteurs) et un prélèvement sur fond de roulement de €20.000.

Votes : 21 pour.

C. Voyages :

A la demande de l'agent comptable Mme SELLIER demande aux membres du CA, de voter un acte concernant le voyage en Allemagne 2018. Ce dernier avait déjà été signé et transmis aux autorités auparavant, mais il nous est demandé de faire voter cet acte une nouvelle fois, en acte non transmissible.

Votes : 21 pour

Elle demande ensuite aux membres du CA de voter les budgets définitifs des voyages à Florence, et à Londres, qui se sont déroulés en octobre 2018.

Dans ceux-ci, on peut clairement voir les dons et actions du FSE.

Votes : 21 pour.

Mme LASSAUGE-PENNET remercie les parents pour leur participation au FSE et pour les actions menées.

Mme DUPRAZ explique que lors d'actions, l'argent récolté est « reversé » sous forme de dons du FSE, pour les voyages notamment.

Le FSE collecte de l'argent par l'adhésion des parents, la vente des photos de classe et les demandes de subventions aux communes.

Mme LASSAUGE-PENNET explique que ce qui est intéressant c'est d'avoir le plus d'adhésions possibles. Au collège, nous avons un FSE qui fonctionne bien.

Mme DUPRAZ précise qu'à ce jour, nous avons 197 adhérents sur 396 élèves.

Mme LASSAUGE-PENNET, informe les membres du CA, qu'elle réunira prochainement les « organisateurs » de voyages, car à la demande de l'agent comptable, il nous faut mettre en place une charte des voyages.

Mme SELLIER remercie les membres du CA pour leur écoute, et leur bienveillance, à l'occasion de la présentation de son premier budget.

III – VIE SCOLAIRE ET EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE

A. Bilan de rentrée

Mme LASSAUGE-PENNET, prend la parole et précise, que dans un souci de transparence, et d'informations partagées, mais sans aucun jugement de sa part, elle souhaiterait faire part aux membres du CA, de son étonnement, lié à sa prise de poste au sein de la direction du collège.

Elle voudrait souligner un certain nombre de problèmes qui perturbent le fonctionnement au quotidien de l'EPL et qui fait que chaque membre de l'équipe de direction élargie, n'a pu travailler de façon sereine, ayant dû répondre à des « urgences » pour pallier les absences de personnels et la vétusté des installations et des matériels.

Généralisant parfois, une certaine frustration et l'impression d'un manque de disponibilités pour la communauté éducative...

Elle remercie chaleureusement Mme SELLIER, pour son investissement, ainsi que les différents chefs de service qui, en interne cherchent à trouver des solutions en termes de ressources humaines.

Elle rappelle, que tous les services sont par effet de « cascades », fortement impactés : secrétariat, vie scolaire, enseignants, intendance et direction.

Elle souligne notamment, l'absence du gestionnaire depuis novembre 2017, remplacé par Mme SELLIER, secrétaire d'intendance, occupant un double « service », sans « véritable aide », ni tuteur, ni formation... Elle précise que sa priorité a été de « lever » les réserves en vue de la commission de sécurité qui s'est tenue le 08/11 dernier. Il s'est avéré qu'un certain nombre de documents manquaient à l'appel. Il a donc fallu relancer et récupérer dans l'urgence les pièces nécessaires.

Elle ajoute, qu'actuellement, les deux postes de « secrétariat », (direction et intendance), sont occupés par des personnels contractuels, qu'il faut aussi accompagner et former, ce qui prend aussi du temps.

Elle indique que la suppression d'un poste d'AED et de deux contrats aidés « CUI », l'un en vie scolaire et un autre, au niveau de la maintenance générale, mettent l'établissement en réelle difficulté.

Elle ajoute, que l'absence d'un agent, en congé maladie, depuis le 17/12/2017 remplacé à 100% dans un premier temps, puis à 50%, alors que l'établissement fonctionne déjà avec deux agents à 80%, entraînent des modifications des aménagements d'Emploi Du Temps quotidiens, pour gérer les « manques ».

Elle sensibilise la communauté au fait que ce système va vite trouver ses limites.

(Par exemple, eu égard à la configuration des lieux, il est impossible, en période « vigi-pirate » renforcé, de mettre un agent à la loge à 100%. Or, les autorités académiques demandent à juste titre, que les « entrées » soient filtrées). Elle veut bien qu'on lui explique comment un contrat de 17heures 30 peut couvrir une amplitude horaire qui peut démarrer à 7h30 pour se terminer à 19h45, lorsqu'il y a des réunions dans l'établissement.

Elle évoque aussi, un problème récurrent de canalisations poreuses et de chauffage défectueux dans de nombreuses salles, où des coupures deviennent obligatoires, en présence des usagers, pour réparer les fuites d'eau. (Salle art-plastiques, salle lecture et salle TV de l'internat...).

Elle déplore l'existence d'odeurs nauséabondes fréquentes, sans réelle explication!

Elle s'inquiète, du nombre de réparations diverses prises sur le budget propre de l'établissement pour des soucis divers, tels :

Pannes : congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, fontaine à eau

Traitement de bestioles diverses : internat et mouches au CDI.

Néanmoins, elle témoigne de la volonté de la collectivité, depuis septembre, par des contacts réguliers avec les services du CD73, pour trouver des solutions.

Elle exprime sa satisfaction, avec l'arrivée d'un nouvel OP, en fonction depuis le 15/11 jusqu'au 16/12, (en remplacement de Monsieur EXCOFFON, en arrêt médical depuis le lundi 12).

Ce qui permet au collègue d'entrer dans une phase d'expérimentation de mutualisation des services avec le Territoire de Développement Local, dont elle voudrait souligner ici, une réactivité bien réconfortante !

De plus, elle souligne l'investissement général des équipes, (agents, enseignants, personnels de vie scolaire, d'éducation, d'administration, et de direction), très attachées à leur établissement et soucieuses de remplir au mieux leur mission de service public.

Elle poursuit son propos en expliquant, qu'effectivement, l'arrivée d'un nouveau chef, entraîne des questionnements et une remise à plat de certains fonctionnements, et qu'un temps d'adaptation est nécessaire.

Concernant la rentrée, à proprement parler, Mme LASSAUGE-PENNET, évoque une rentrée correcte.

Tous les postes d'enseignement étaient pourvus, hormis, le complément de service en SVT, Mme LELOUS, affectée tardivement, le 18 septembre.

Pour les agents, Mme FRESSARD, a été remplacée du 19/09 au 20/10 à 100%, par Mme FERNANDEZ, qui malheureusement, n'a pas souhaité renouveler son contrat, puis par Mme GONZALEZ, affectée à 50%, le jeudi 06/11, jusqu'au 26, elle précise, qu'à ce jour, elle est dans l'incapacité de dire si ce contrat pourra être prolongé ! Car, bien qu'une demande de remplacement ait été transmise de façon anticipée au CD73, il faut, bien évidemment, attendre l'arrêt officiel de l'agent titulaire...

C'est une situation difficile pour tout le monde, car, on ne peut réellement anticiper, les absences et les remplacements, ce qui, inévitablement, crée du mécontentement général dans les divers services et humainement, que dire à la personne qui ne demande qu'à rester dans l'établissement, et qui doit trouver des solutions de garde du jour au lendemain, pour de courtes périodes ?

Généralement parlant, il semble « difficile » de pourvoir au remplacement des personnels, attractivité relative du collègue, eu égard à sa situation géographique, et à l'absence de véritable « vivier », en haute Maurienne.

Elle précise que malgré, la bonne volonté de la collectivité, et des services académiques, il n'est pas aisé de réduire le laps de temps nécessaire au remplacement d'un agent, (Mise en place du jury de recrutement et traitement du dossier : vérification du casier, visite médicale...ETC)

Elle aborde ensuite les **effectifs** :

396 élèves à ce jour : répartis dans les 17 divisions que compte l'établissement cette année, avec la création d'une 5^{ème} classe sur le niveau 5^{ème}, constituée essentiellement d'élèves skieurs.

Sur le niveau 6^{ème} : **96** / 5^{ème} : **110** / 4^{ème} : **92** et **98** sur le niveau 3^{ème}.

Elle informe les membres du CA, que dans le cadre de la dématérialisation et une approche en termes de développement durable, et le souhait d'être en cohérence, avec le dispositif « collège lab », dont l'établissement fait partie, qu'une tentative va être mise en place, afin d'envoyer les bulletins par mail (via « pronote »). Elle précise, que les demandes de bourses se font déjà par le biais du « télé service », et les adresses mails sont déjà dans la base académique.

Pour rappel : les conseils de classes se tiendront du 03 au 18/12/2018.

Il va donc être demandé aux familles de transmettre leurs adresses mails si elles ont récemment changé de fournisseur.

Elle ajoute que les parents qui en exprimeraient le besoin, pourront se connecter dans l'établissement.

Comme l'année précédente, les bulletins de 6^{ème}, seront rendus en mains propres par un binôme d'enseignants, le jeudi 13/12. Une information via « pronote » va être diffusée.

Mme HARS intervient pour dire que ce rapport d'étonnement est décoiffant. Elle confirme que partout en Haute Maurienne il est difficile de trouver des professionnels, dans tous les métiers, publics ou privés. Elle précise, que le Conseil départemental reste néanmoins exigeant sur la qualité du personnel recruté. Mme LASSAUGE-PENNET confirme, elle ajoute que ce n'est pas lié à une carence des institutions. Mais qu'il s'agit bien là, d'un problème de « vivier ».

M. COBUS rappelle qu'on manque d'AED et pourtant nous avons du personnel motivé mais qui arrive en fin de contrat des 6 ans, ce qui est scandaleux.

Mme HARS rappelle qu'en Savoie, on a réussi à garder des contrats aidés pour l'Education nationale, la priorité ayant été donnée, aux CUI avec des missions pédagogiques, liées à la difficulté scolaire.

B. Point sur les projets

Parcours culturel : Mme AZNAR-MOLLIEX présente les différents projets.

Cette année, renouvellement de la convention "territoire éloigné de l'action culturelle" entre la CCHMV, le ministère de la culture et la Région : Dans ce cadre, le collège bénéficiera comme les années précédentes d'interventions artistiques assurées par un collectif d'artistes en résidence sur le territoire : le collectif FUSEES.

En 3ème : 2h30 d'intervention par classe pour le projet "Envoie moi des bouts de toi" : travail interdisciplinaire sur l'auto portrait (français, langues et musique), la représentation de soi et les images sur les réseaux sociaux) qui donnera lieu à sur une exposition.

En 6A : projet de création musicale "les Graouuus" en lien avec les écoles élémentaires, à raison de 4 séances de 2 heures au collège.

En 6^{ème} : Sorties d'intégration à l'Orgère.

Spectacle vivant pour les classes **de 3e** (Espace Malraux) et **4e** (Roméo et Juliette au théâtre Gérard Philippe)

En classes de **5e** : collège au cinéma

Parcours citoyen :

En classe de 3e : Interventions et cinéma dans le cadre du centenaire de la grande guerre en octobre/novembre.

Sur les niveaux 6e, 5e, 4e : volonté du collège de renouveler les ateliers citoyens initiés l'an dernier. Divers lieux permettant aux élèves de faire un acte citoyen (lecture petite enfance et écoles maternelles, ateliers avec les migrants du CAO, jeux intergénérationnels au foyer Pré soleil, tâches d'entretien de l'environnement). Une démarche sera faite auprès des élus de la CCHMV afin d'élargir les possibilités d'ateliers compte-tenu du succès rencontré (et des frustrations générées !) l'an dernier.

CDJ : projet mené par les 2 élues du Conseil Départemental Jeunes (Paola PANIZ et Kaïs SERRANO) : concours photo (individuel et par classe) : début 2019.

Sur le niveau 4ème : Cadet de la sécurité » (entre 35 et 40 h sur l'EDT des élèves) : 12 élèves de 4^{ème} inscrits cette année dans ce programme, mené avec le centre de secours principal de Modane, dans le cadre d'une circulaire nationale.

EPI (enseignements pratiques inter- disciplinaires)

En classe de 3e : Projet Niger (anglais, histoire géographie, italien, mathématiques) : rencontre avec l'association caritative "un souffle pour un sourire" avec actions de solidarité.

C. Dates des ouvertures administratives de l'établissement 2018-2019

Madame LASSAUGE-PENNET, aborde ensuite les dates d'ouvertures administratives de l'établissement, pour l'année 2018-2019 : les samedis 20/10- 22/12- 16/02- 13/04.

En ce qui concerne la période estivale, le collège sera ouvert du lundi 08 au vendredi 12 juillet et du lundi 26 au vendredi 30 août 2019.

Votes : 21 pour.

D. Dates des séquences d'observation en milieu professionnel – classes de 3^{ème}

Madame la principale, termine son propos, en donnant les dates retenues pour la séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 3^{ème}. (Du mercredi 28 au vendredi 30 novembre).

Elle informe les membres du CA, que pour se conformer aux textes en vigueur, cette séquence sera programmée sur 5 jours, à la rentrée prochaine

Votes : 21 pour.

IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Infos diverses

Mme LASSAUGE-PENNET, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2019 : Elle a diffusé, à la demande du rectorat et de la collectivité de rattachement, les codifications spécifiques, relatives aux moyens alloués aux EPLE.

Elle se doit aussi de préciser les dépenses de personnels, (masse salariale), à la charge de l'état, dont le montant s'élève à €2 706 126.93, correspondant 42.67 Equivalent Temps plein travaillés.

En dernier point, elle avise les membres du CA, d'une demande par mail en date du 21/11, émanant de la communauté de communes haute Maurienne Vanoise, de permettre aux enfants de participer à un camp spécifique pour les 11/13 ans, la première semaine de juillet.

Elle n'est pas opposée au principe, étant donné que la première semaine de juillet, est généralement, entrecoupée par la correction des épreuves du DNB et la mise en place de réunions pédagogiques diverses, visant à préparer la rentrée suivante.

Mme BOURGEOIS s'étonne, elle dit que les dates des vacances sont à respecter.

Mme CHEMIN-NOTTER dit que ce n'est pas cohérent.

Mme LASSAUGE-PENNET explique que souvent, lors de cette dernière semaine de l'année, en raison des corrections du DNB, et des réunions pédagogiques, les élèves ont peu de cours. Elle précise, que s'ils viennent au collège ils seront pris en charge par des AED.

Mme CHEMIN-NOTTER, ajoute que souvent les élèves ne sont pas les « bienvenus ».

Mme DUPRAZ précise l'organisation, retenue au collège.

Mme VILCOQ est d'accord avec Mme Bourgeois.

Mme CHALIVET explique que curieusement on a moins de déperdition car les conseils de classes sont placés le plus tardivement possible.

Mme LASSAUGE-PENNET termine son propos, en informant les membres du CA, que les modalités retenues pour l'organisation de la fin de l'année scolaire, feront l'objet d'un courriel aux familles via pronote.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question diverse :

Mme LASSAUGE-PENNET, remercie les membres présents pour la qualité des débats et propose le verre de l'amitié.

La séance est levée à **19h30**.

La présidente de séance
Catherine LASSAUGE-PENNET



La secrétaire de séance
Catherine PERINO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Catherine Perino". Below the signature is a horizontal line.

